

Méthanisation : «j'entends les craintes»

Face aux critiques des associations environnementales, la préfète est revenue sur les deux projets d'unité de méthanisation au cœur des débats : le projet de Gramat, la SAS Bioquercy, est une création porté par le Groupe Capel et celui de Mayrac porté par LG2 (extension). «Dans les 2 cas, les procédures environnementales ont été respectées. Pour Gramat, la taille de l'équipement a été calibrée par la Capel et on a vérifié qu'il ne porte pas préjudice à l'environnement. On continue de travailler sur le projet avec des experts avec le Groupe et avec le Gadel. J'entends les craintes. Si c'est nécessaire, je prendrai un arrêté complémentaire».

Catherine Ferrier en vient ensuite au projet sur Mayrac : «L'arrêté porte sur une extension de l'unité existante. On est ici sur un petit projet de méthanisation à la ferme» Et d'ajouter : «Dans le cas présent, on renforce la maîtrise des risques olfactifs et sanitaires. Nous avons réalisé des études d'impact». La préfète conclut : «Les gens qui portent ce type de projet ne sont pas des pollueurs, au contraire, ils sont soucieux de préserver l'environnement».